

Demande d'intervention pour psychothérapie

helan

Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde à partir du 1er janvier 2022 une intervention de 10 euros par séance de psychothérapie avec un maximum de 12 séances par année calendrier. Les séances doivent être effectuées par un(e) psychothérapeute affilié(e) à une association professionnelle, un(e) orthopédagogue ou un(e) psychologue.

L'intervention n'est accordée que si aucune intervention n'est prévue dans le cadre de l'assurance maladie légale.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette de la personne qui a suivi le traitement de psychothérapie.
- Faites compléter et cacheter ce document par le psychologue ou le thérapeute.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par le psychologue ou le thérapeute

Indiquez ce qui convient :

- Je déclare être un(e) psychologue agréé(e).
- Je déclare être un(e) orthopédagogue agréé(e).
- Je déclare, en tant que thérapeute, être membre d'une association professionnelle, à savoir :



A526GT0741000000000000000000000000A

Visite	Date	Montant acquitté	Nom et signature et/ou cachet du thérapeute ou du psychologue
1 / /		
2 / /		
3 / /		
4 / /		
5 / /		
6 / /		
7 / /		
8 / /		
9 / /		
10 / /		
11 / /		
12 / /		

Code de nomenclature : **809384**

Je déclare que les séances sont non remboursable dans le cadre de l'assurance maladie légale.